

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 288-21**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 12^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (2022/01/12) et modifié par résolution portant le numéro 71/02/2022, le 21^e jour du mois de février deux mille vingt-deux (2022/02/21).

288-21 – Règlement décrétant un emprunt pour donner suite au cautionnement donné à l'égard des engagements de Maskicom envers la Banque Nationale du Canada

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 23 février 2022 le règlement d'emprunt numéro 288-21 – Règlement décrétant un emprunt pour donner suite au cautionnement donné à l'égard des engagements de Maskicom envers la Banque Nationale du Canada.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 288-21 au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au :

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements>

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Louiseville, ce 2^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux (2022-03-02).

Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière